

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
22 MARS 2023**

<u>Présents</u>	Mme Odile JACOB-VARLET Mme Marie-Louise KUNTZ Mme Eloïse HANSE Mme Claudine HETHENER Mme Céline LARCHER Mme Sandra NOEL M. Francis MOREL M. Philippe ROTHEA
<u>Absents excusés</u>	M. Thierry HORY (délégation à Mme JACOB-VARLET) Mme Claire FRANCFORT (délégation à Mme KUNTZ)
<u>Absente :</u>	Mme Nathalie MOREAU
<u>Assistait également</u>	Mme Nathalie SOUBROUILLARD- Responsable Adjointe du CCAS Secrétaire de séance



Les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. se sont réunis en mairie de MARLY, le mercredi 22 mars 2023 sur convocation du Président en date du 15 mars 2023

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du précédent compte-rendu
2. Vote du compte administratif et du compte de gestion 2022
3. Affectation de l'excédent de fonctionnement
4. Budget Primitif 2023
5. Demandes de subventions
6. Divers

I - Approbation du précédent compte-rendu

Le Président du C.C.A.S. invite les membres du conseil d'administration à adopter le compte-rendu de la séance du 22 février 2023.

Les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. décident à l'unanimité l'adoption du compte-rendu.

II – Vote du compte administratif et du compte de gestion de l'année 2022

Le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par M. Thierry HORY, Président et Maire, est présenté aux membres du conseil d'administration du C.C.A.S.

Le compte de gestion dressé par le comptable public sera également présenté par La Vice-Présidente.

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et pour le budget principal, l'exécution du budget se traduit comme suit :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale	221 469,00	993 865,73	1 215 334,73
	Titre de recettes émis	126 903,42	1 062 877,84	1 189 781,26
	Restes à réaliser			
DEPENSES	Prévision budgétaire totale	221 469,00	993 865,73	1 215 334,73
	Mandats émis	110 864,71	879 522,52	990 387,23
	Restes à réaliser	3 246,80		3 246,80
RESULTAT DE L'EXERCICE	<u>Solde d'exécution 2022</u>			
	Excédent	16 038,71	183 355,32	199 394,03
	Déficit			
	<u>Solde des Restes à réaliser 2022</u>			
	Excédent			
	Déficit	-3 246,80		-3 246,80
RESULTAT REPORTE	Excédent		68 862,73	
	Déficit	-103 607,50		-34 744,77
RESULTAT	<u>Résultat de clôture hors restes à réaliser</u>			
	Excédent		252 218,05	164 649,26
CUMULE	Déficit	-87 568,79		
	<u>Résultat de clôture corrigé des restes à réaliser d'investissement</u>			
	Excédent		252 218,05	161 402,46
	Déficit	-90 815,59		

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du CCAS décident à l'unanimité :

- Sous la présidence de M. ROTHEA, membre le plus âgé du Conseil, Mme la Vice-Présidente s'étant retirée, après avoir examiné le compte administratif conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales :
 - **d'APPROUVER** le compte administratif de l'année 2022 dont la balance générale est exposée dans le tableau ci-dessus,
 - **d'ARRETER** les résultats définitifs tels que ci-dessus.
- Sous la présidence de Mme JACOB-VARLET, Vice-Présidente du C.C.A.S. et Maire Adjointe de la ville de Marly,
 - **d'ADOPTER** le compte de gestion dressé par le comptable public.

Les écritures du compte de gestion et du compte administratif 2022 sont en concordance et n'appellent ni observation ni réserve.

III – Affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022

Conformément à l'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs après le vote du compte administratif.

Les résultats de l'exercice 2022 se présentent ainsi :

Résultat de Fonctionnement :

Résultat antérieur année 2021 - Article 002 (excédent)	+ 68 862,73 €
+ Recettes réelles année 2022	+ 1 062 877,84 €
- Dépenses réelles année 2022	- 879 522,52 €
Résultat de fonctionnement arrêté au 31 décembre 2022 (Excédent)	+ 252 218,05 €

Résultat d'investissement :

Résultat antérieur année 2021 - Article 001(déficit)	- 103 607,50 €
+ Recettes réelles année 2022	+ 126 903,42 €
- Dépenses réelles année 2022	- 110 864,71 €
Résultat d'investissement arrêté au 31 décembre 2022 (Déficit)	- 87 568,79 €

Le résultat d'investissement sera reporté définitivement au budget primitif 2023 en dépenses d'investissement à l'article 001 – Déficit d'investissement.

Financement de la section d'investissement :

- Résultat au 31 décembre 2022 :	- 87 568,79 €
- Dépenses engagées (RAR) :	- 3 246,80 €
- Recettes engagées (RAR) :	0,00 €
- Total :	- 90 815,59 €

La section d'investissement présente un besoin de financement de 90 815,59 €, qui seront prélevés sur le résultat de fonctionnement arrêté au 31 décembre 2022. Ce montant sera affecté définitivement en recettes d'investissement à l'article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé.

Affectation du résultat de Fonctionnement :

- Résultat de fonctionnement arrêté au 31 décembre 2022 :	252 218,05 €
- Affectation à l'article 1068 :	- 90 815,59 €
- Solde :	161 402,46 €

Le solde du résultat de fonctionnement est définitivement affecté au budget primitif 2023 en recettes de fonctionnement à l'article 002 – Excédent de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du CCAS décident à l'unanimité :

- **d'APPROUVER** l'affectation du résultat du compte administratif 2022 telle que proposée ci-dessous :

A reporter sur BP 2023 en recettes de fonctionnement – article 002 (excédent)	+ 161 402,46 €
A reporter sur BP 2023 en dépenses d'investissement – article 001(déficit)	- 87 568,79 €
A reporter sur BP 2023 en recettes d'investissement – article 1068 (excédent)	- 90 815,59 €

IV- Vote du budget primitif pour l'exercice 2023

Le président soumet au conseil d'administration le projet de budget primitif pour l'exercice 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

**EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			

011 – charges à caractère général	306 670,00 €	70 – produits des services et ventes diverses	50 700,00 €
012 – charges de personnel	631 000,00 €	74 – dotations et participations	536 200,00 €
65 – charges de gestion courante	32 005,00 €	75 – autres produits de gestion courante	347 502,00 €
66 – charges financières	17 200,00 €	77 – produits exceptionnels	2 600,00 €
67- charges exceptionnelles	100,00 €	013 – atténuations de charges	12 400,00 €
022 – dépenses imprévues	8 279,46 €		
DEPENSES REELLES	995 254,46 €	RECETTES REELLES	949 402,00 €

OPERATIONS D'ORDRE (de section à section)

023 – virement à la section d'investissement	113 496,74 €	042 – Transferts entre sections	+ 2 200,00 €
042 – Transferts entre sections	4 253,26€		

002 – Déficit antérieur reporté		002 – Excédent antérieur reporté	161 402,46 €
---------------------------------	--	----------------------------------	--------------

TOTAL Dépenses SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 113 004,46 €	TOTAL Recettes SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 113 004,46 €
---	-----------------------	---	-----------------------

**EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			

16 – Remboursement d'emprunts + cautions	94 000,00 €	10 – dotations et fonds propres Y compris article 1068	95 315,59 €
Dépenses d'équipement total c/ 20 21 et 23	19 250,00 €	13 – subventions	00,00 €
Restes à réaliser	3 246,80 €	Restes à réaliser	
020 – Dépenses imprévues	9 800,00 €	16 – dépôts et cautionnements	3 000,00 €
DEPENSES REELLES	126 296,80 €	RECETTES REELLES	98 315,59 €

OPERATIONS D'ORDRE (de section à section)

040 – Transferts entre sections	2 200,00 €	021 – virement de la section de fonctionnement	113 496,74 €
041-Opérations patrimoniales		040 – transfert entre sections	4 253,26 €
		041-Opérations patrimoniales	

Déficit d'investissement reporté	87 568,79 €	Excédent d'investissement reporté	
----------------------------------	-------------	-----------------------------------	--

TOTAL DEPENSES SECTION D'INVESTISSEMENT	216 065,59 €	TOTAL RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT	216 065,59 €
--	---------------------	--	---------------------

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du CCAS décident à l'unanimité :

- **d'ADOPTER** le budget primitif de l'exercice 2023 tel que présenté ci-dessus. Il s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes pour la section de fonctionnement à **1 113 004,46 €** et pour la section d'investissement à **216 065,59 €**.

V – Demandes de subventions

Les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité, **d'ACCCORDER** le versement d'une subvention à :

♦ Club Sanzal Plamat

- **650,00 €** (six cent cinquante euros)

Sandra NOEL a demandé les motifs de l'augmentation du montant demandé. Celle-ci se justifie par l'augmentation du prix des fluides et le maintien de leur salarié à 35h, étant donné que les contrats aidés n'existent plus.

♦ Les Restaurants du cœur

- **1 000,00 €** (mille euros)

Les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité, **d'AJOURNER** le versement d'une subvention à :

♦La Croix Bleue

- Ajournement de la demande dans l'attente de précisions sur les actions menées et prévues sur Marly en 2023.

En effet, comme le souligne M. MOREL, la subvention de Marly constitue la moitié des dotations perçues par l'association.

VI – Objet : divers

Informations

1. Montant des aides accordées depuis le début de l'année 2023 (au 10 mars 2023)

Bons alimentaires	300,00 €
Secours	290,00 €

Pour information, montant des aides accordées pour la même période en 2022 :

Bons alimentaires	350,00 €
Secours	110,00 €

2. Remerciements :

- Remerciements pour l'envoi d'une carte anniversaire :
 - o M. Roland FISCHER

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 18h05



Fait à Marly, le 23 février 2023

Pour le Président du C.C.A.S
La Vice-Présidente,

Odile JACOB – VARLET
Maire – Adjoint de la Ville de Marly
Déléguée aux Affaires Sociales